



SOMMAIRE

8 UN PEU D'HISTOIRE...

14 L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

18 LES RÉCIPiENDAIRES

28 L'AMOPA

35 LA JEUNESSE, LES CONCOURS, LES BOURSES

42 LA MUSIQUE ET L'AMOPA

44 LES PALMES À L'ÉTRANGER

46 ADRESSES UTILES

47 LEXIQUE

RAPPORT ET DÉCRET RELATIFS AUX INSIGNES DES TITRES HONORIFIQUES DE L'UNIVERSITÉ, 7 AVRIL 1866

Sire,

Aux termes des décrets du 17 mars 1808 et du 24 décembre 1852, les insignes, trois et quatre fois séculaires, de l'Université, doivent être brodés sur le costume officiel en palmes d'or ou d'argent, selon que le titulaire est officier de l'Instruction publique ou officier d'Académie. Ces palmes sont donc à la fois un titre et une décoration.

Mais, pour la classe la plus nombreuse des fonctionnaires de l'Université, pour les instituteurs, elles n'ont jamais été qu'un titre, puisqu'ils n'ont point de costume officiel sur lequel les palmes puissent être brodées.

En outre, depuis que les questions d'enseignement sont devenues, sous le gouvernement de Votre Majesté, l'objet de la sollicitude générale, le ministre a dû témoigner, par la concession des Palmes universitaires, sa gratitude envers des personnes qui, bien qu'étrangères au corps enseignant, l'avaient aidé à mieux accomplir sa tâche. Nos Palmes furent alors portées à côté des ordres les plus illustres, sur de brillants uniformes. Des généraux, des sénateurs, des députés, des conseillers d'État se parent de cette décoration pacifique, et la réserve avec laquelle on l'accorde semble en relever la valeur.

Mais l'usage en a modifié la forme extérieure. On en a, peu à peu, réduit les premières dimensions, qui n'étaient compatibles qu'avec la robe universitaire. Au lieu d'être brodée sur le ruban même, elle s'y est suspendue.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien, en signant le décret ci-joint, régulariser cette coutume, qui permettra à un instituteur de village de gagner, par de bons services, l'insigne que le ministre de l'Instruction publique s'honore de porter dans les cérémonies officielles, comme les maréchaux de France portent la médaille militaire que Votre Majesté confère aux simples soldats.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
V. DURUY

« **Le signe distinctif** des officiers de l'Instruction publique est la double palme d'or et celui des officiers d'Académie la double palme d'argent. »

Les deux palmes étaient alors différentes : une branche de laurier, à droite, et une branche d'olivier ornée de petites olives, à gauche.

Cette décoration officielle peut être attribuée à des personnes n'appartenant pas au monde enseignant mais ayant rendu, par leur action, des services signalés à l'éducation.



Les Palmes académiques, en 1866.

À la différence de l'ordre* de la Légion d'honneur créé en 1802, il faudra attendre le 4 octobre 1955 pour qu'un ordre des Palmes académiques soit créé avec trois grades : chevalier, officier et commandeur.

Le 3 décembre 1963, l'ordre national du Mérite, destiné à récompenser les « mérites distingués », est créé par le général de Gaulle. De nombreuses décorations ministérielles seront supprimées, mais les Palmes académiques seront maintenues au même titre que le Mérite agricole, le Mérite maritime et les Arts et Lettres.

Au début du XXI^e siècle, les Palmes académiques conservent leur prestige dans notre pays, dans les collectivités d'outre-mer et à l'étranger, et voient s'étendre la diversité des actions récompensées.



Victor Duruy (1811-1894)

Normalien, agrégé d'histoire, Victor Duruy est nommé ministre de l'Instruction publique en 1863. Il développe l'enseignement primaire pour les garçons et les filles, encourage la gratuité de l'enseignement par l'octroi de bourses et crée la Caisse des écoles ; il ouvre des cours pour adultes, un enseignement « spécial » professionnel, des cours secondaires de jeunes filles et publie des manuels d'histoire pour les classes élémentaires. En 1880, Jules Ferry fait appel à lui lors de sa réforme du Conseil supérieur de l'Instruction publique.



1

2

CHEVALIER (1)

L'insigne de chevalier est en argent, aux feuilles émaillées de violet ; il mesure 35 millimètres de haut et il est suspendu à un ruban moiré violet de 37 millimètres de largeur.

OFFICIER (2)

L'insigne d'officier est en vermeil ou en or, aux feuilles émaillées de violet ; il mesure également 35 millimètres de haut et il est suspendu à un ruban moiré violet large de 37 millimètres, qui comporte une rosette de 22 millimètres de diamètre.



3

COMMANDEUR (3)

L'insigne de commandeur est en vermeil ou en or, aux feuilles émaillées de violet ; il fait 60 millimètres de haut ; il est surmonté d'une couronne d'attache de 30 millimètres de haut, formée de six olives d'or émaillées de violet. Un anneau plat de 30 millimètres entoure le ruban ; l'insigne est ainsi suspendu à une cravate* moirée violette permettant le port en sautoir.

Contrairement aux ordres nationaux, l'ordre des Palmes académiques ne comprend pas de dignités : grand officier et grand-croix.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Seuls les insignes fabriqués par la Monnaie de Paris sont conformes aux normes officielles. Ils portent au bas de leur revers le poinçon de la « corne » (corne d'abondance).

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les ministres, les députés et les sénateurs ne peuvent recevoir aucune décoration pendant leur mandat. Edgar Faure, qui a institué l'ordre des Palmes académiques, ne les a lui-même jamais reçues, car son état de parlementaire l'en a empêché.

La couleur violette

La couleur violette a toujours été celle de la sagesse, de la connaissance et de la spiritualité. Le violet des Palmes académiques répond à une nomenclature très précise. Sa nuance est rigoureusement dictée par les textes officiels. C'est l'atelier de Limoges qui fournit à la Monnaie de Paris le « violet 191 », sous la forme d'une poudre faite de silice, de plomb et d'oxydes métalliques.

L'Association des membres de l'ordre des Palmes académiques

SON HISTOIRE, SON ORGANISATION, SES VALEURS

L'Association des membres de l'ordre des Palmes académiques (AMOPA) a été créée le 30 octobre 1962 et reconnue d'utilité publique en 1968. Elle regroupe toutes les personnes qui ont été distinguées dans l'ordre des Palmes académiques et qui donnent leur adhésion à cette association.

Elle compte plus de 13 000 adhérents répartis dans tous les départements et à l'étranger. Elle peut rassembler des « sympathisants » (adhérents qui ne sont pas décorés du ruban violet, mais qui partagent les mêmes valeurs).

Régie par la loi de 1901, l'AMOPA est placée sous le patronage du ministère de l'Éducation nationale, où elle a son siège social. L'Association est administrée par un conseil

Les présidents

Depuis la naissance de l'Association des membres de l'ordre des Palmes académiques, en 1962, six présidents, élus par le conseil d'administration, se sont succédé à sa tête :

César Santelli, président fondateur (1962-1971), Émile Prigent (1971-1973), Jacques Treffel (1973-2008), Marguerite-Marie Treffel (2009-2010), Michel Berthet (2011-2019), Jean-Pierre Polvent (2019-2023), Michèle Dujany (2023-2025), Claude Tran (2025-).

d'administration de 24 membres élus pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois, par l'assemblée générale et convoqués au moins deux fois par an. Le conseil d'administration désigne chaque année en son sein un bureau national, composé de sept membres et d'un président national.

L'AMOPA ET L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

L'AMOPA est d'abord un lieu de valorisation des maîtres qui servent la République avec dévouement, compétence, désintéressement et discrétion. L'AMOPA est ensuite un encouragement et un soutien aux talents de la jeunesse. Elle est, enfin, une porte ouverte sur l'international, comme un grand carrefour culturel de personnes ayant la langue française en partage.

Les Palmes académiques, grâce à l'action de l'AMOPA, sont une décoration qui établit un lien entre l'école et le domaine social. Elles répondent à la vocation de l'éducation qui consiste à ne laisser personne de côté.

Les valeurs de l'AMOPA

L'Association réunit des hommes et des femmes qui partagent les mêmes objectifs et les mêmes valeurs.

Elle a pour but :

- de contribuer au rayonnement et au crédit de l'ordre des Palmes académiques ;
- de contribuer au développement d'actions éducatives en faveur de la jeunesse ;
- de défendre et de promouvoir la langue et la culture françaises en France et à l'étranger ;
- d'instituer des œuvres d'entraide et d'assistance, notamment en faveur des élèves et des étudiants ;
- d'organiser des réunions et des manifestations culturelles, littéraires, artistiques ou scientifiques, destinées à entretenir des relations amicales entre ses adhérents et resserrer, au sein des sections, leurs liens d'estime et de fraternité.

L'Association propose un riche programme de rencontres culturelles et favorise les échanges entre enseignants et des personnes venues d'horizons différents : membres de l'Institut, linguistes, écrivains, médecins, scientifiques, architectes... Elle cherche à promouvoir des valeurs humanistes et républicaines. Ces dernières années, elle renforce son engagement en faveur de la jeunesse.



L'AMOPA a organisé un salon national du livre à Cahors et à Lille. Elle organise aussi d'autres salons comme celui des arts plastiques dans le Morbihan ou de la photographie à Toulouse et à Paris.



LA REVUE DE L'AMOPA ET LE SITE INTERNET

L'Association des membres de l'ordre des Palmes académiques publie une revue trimestrielle de 68 pages, tirée sur papier glacé, et communique à travers son site Internet (www.amopa.asso.fr).

La *Revue de l'AMOPA* a été créée en janvier 1963, peu après la fondation de l'Association. Depuis plus de cinquante ans, elle paraît chaque trimestre sans discontinuité.

Lien permanent entre les adhérents, cette revue joue le rôle de mémoire de l'AMOPA. Elle rend compte de la vie associative, mais elle est beaucoup plus qu'un instrument d'information interne : elle est aussi le moyen d'affirmer l'identité, les valeurs, les priorités des Amopaliens que sont le soutien au travail des enseignants, aux talents de la jeunesse, à la langue française et à la francophonie, à l'éducation et à la culture.

Aussi la Revue propose-t-elle des articles de culture générale dans les domaines les plus variés de la littérature, des sciences, des arts, de l'histoire, etc. D'éminents linguistes, médecins, juristes, scientifiques, architectes... viennent enrichir chaque numéro par leurs contributions.

Le site Internet de l'AMOPA propose un historique des Palmes académiques, des comptes rendus de diverses manifestations, le palmarès des concours nationaux et toute information utile. Comme la *Revue*, le site recense les ouvrages écrits par des Amopaliens.

Le site Internet de l'AMOPA.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le sommaire du dernier numéro de la *Revue de l'AMOPA* ainsi qu'un index thématique des derniers numéros sont consultables sur le site Internet de l'AMOPA.

La jeunesse, les concours, les bourses

Chaque année, l'AMOPA organise des concours destinés aux élèves et étudiants des établissements en France et à l'étranger, de l'école primaire à l'université. Les sections départementales de l'AMOPA participent à la valorisation des meilleures productions qui sont récompensées par un premier prix national. Les lauréates et les lauréats sont mis à l'honneur lors de cérémonies officielles et dotés de prix par l'AMOPA nationale et ses partenaires (l'ADOSOM, l'association ATHENA, la société CANSON, le CME, la MAE).

« PLAISIR D'ÉCRIRE » ET LANGUE FRANÇAISE

Ces concours visent à faire aimer la langue française, à jouer avec les mots et les émotions, à donner envie d'écrire.

Il se décline en trois catégories :

- **Prix de la nouvelle** : les jeunes sont invités à écrire des nouvelles inédites, à surprendre le lecteur par un récit à rebondissements avec une chute inattendue.
- **Prix de la poésie** : les poètes en herbe proposent des poèmes originaux sur un thème libre et dans la forme de leur choix.
- L'expression écrite intitulée « **De l'œuvre d'art au fil des mots** » met à l'honneur des textes courts qui conjuguent deux expressions artistiques – picturale et littéraire –. L'œuvre d'art choisie par les candidats sera le déclencheur d'une écriture d'imagination.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les candidats aux concours peuvent trouver sur le site Internet de l'AMOPA la liste des sujets, ainsi que toute information utile (dates d'envoi des dossiers, de la proclamation des résultats).